Assemblée Générale Annuelle
25 novembre 2026

Session virtuelle sur la plateforme Teams

Le 30 octobre 2025

Au conseil d'administration,
Aux membres et représentants des membres associatifs,
À la présidence de Natation Artistique Canada,
Aux partenaires,

Le 25 novembre 2026, à 19h30, se tiendra l'assemblée générale annuelle de Natation Artistique Québec. Cet événement se déroulera virtuellement via la plateforme TEAMS.

Vous trouverez ci-joints l'avis de convocation, l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière assemblée ainsi que les autres documents pertinents à cette assemblée.

En vertu des règlements généraux, chaque représentant d'un membre associatif de NAQ a droit à un nombre de voix en fonction du nombre de membres qu'il représente, lequel nombre de voix est déterminé de la façon suivante :

- Membre associatif ayant de moins de VINGT-CINQ (25) membres : UNE (1) voix
- Membre associatif ayant entre VINGT-SIX (26) et SOIXANTE-QUINZE (75) membres : DEUX (2) voix
- Membre associatif ayant plus de SOIXANTE-QUINZE (75) membres : TROIS (3) voix
- Vous trouverez, ci-jointe, la liste des postes en élection.

Espérant que vous serez des nôtres, veuillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Jean Minguy
Président

Assemblée Générale Annuelle
25 novembre 2026

Session virtuelle sur la plateforme Teams

Extrait des Règlements généraux de Natation Artistique Québec

17.8 Élection

- Sauf disposition contraire de la Loi, de l'Acte constitutif ou des Règlements, les administrateurs de NAQ sont élus parmi les candidats approuvés par le Comité de mise en candidature, à la majorité simple des voix exprimées par les membres ayant droit de vote à l'assemblée générale annuelle des membres de NAQ.
- Un candidat absent lors de l'assemblée générale annuelle des membres de NAQ, mais dont la candidature a été approuvée par le Comité de mise en candidature, peut être valablement élu par les membres.
- Dans le cas où il n'y a pas plus de candidats que le nombre d'administrateurs à élire, l'élection des candidats soumis a lieu par acclamation.
- Dans le cas où il y a absence de mise en candidature à l'une ou l'autre des fonctions, le Conseil d'administration, lors de la première réunion qui suit l'assemblée annuelle peut désigner un maximum de deux (2) administrateurs afin de combler les sièges non comblés, et ce, dans le respect des critères de parités. Il est entendu que le Conseil d'administration devra respecter les critères d'éligibilité.
- Le Conseil d'administration ne pourra, en aucun cas, combler le poste d'administrateur indépendant par un gestionnaire, membre du personnel ou un administrateur d'une entité constituante de NAQ ou un athlète actif sur la scène nationale ou internationale.

17.5 Mandat

- Chaque administrateur demeure en fonction pour un terme de DEUX (2) ans se terminant à la fin de l'assemblée annuelle de l'année d'échéance de son mandat ou jusqu'à ce que son successeur soit élu, à moins que son mandat ne prenne fin avant terme.
- Tout administrateur dont le mandat se termine est rééligible. Toutefois, un administrateur ne peut cumuler plus de QUATRE (4) mandats complets consécutifs. Tout administrateur élu entre en fonction à la clôture de l'assemblée annuelle au cours de laquelle il est élu.
- Un délai de DEUX (2) ans doit s'écouler avant qu'une personne ayant occupé un poste pendant la durée maximale prévue puisse de nouveau présenter sa candidature pour un poste d'administrateur au sein de NAQ.

Assemblée Générale Annuelle
25 novembre 2026

Session virtuelle sur la plateforme Teams

POSTES VENANT EN ÉLECTION

Siège no 2: Ann-Sophie Laramée (novembre 2026)
Siège no 4: Louis Thomassin (novembre 2026)
Siège no 6: POSTE VACANT
Siège no 8: POSTE VACANT

LES ADMINISTRATEURS DEMEURANT EN POSTE POUR UNE AUTRE ANNÉE

Siège no 1: Jean Minguy (novembre 2027)
Siège no 3: Celya Belayadi (novembre 2027)
Siège no 5: Myriam Côté (novembre 2027)
Siège no 7: Jean-Philippe LeBlanc (novembre 2027)

Assemblée Générale Annuelle
25 novembre 2026

Session virtuelle sur la plateforme Teams

AVIS DE CONVOCATION

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que l'assemblée générale annuelle de Natation artistique Québec se tiendra le 25 novembre 2026 à **19h30**, via la plateforme Teams.

Signé à Montréal, ce 30 octobre 2026.

Jean Minguy
Président